

MÉMOIRE : L'INNOVATION POUR UN SYSTÈME DURABLE

Soumis à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières concernant le projet de loi 28.

Par Janssen Inc.

Le 11 février 2015



PHARMACEUTICAL COMPANIES
OF *Johnson & Johnson*

*Janssen est
résolue à
collaborer avec le
gouvernement du
Québec en vue
de l'élaboration
d'un mécanisme
qui génère des
résultats pour la
province, optimise
l'accès des
patients aux
médicaments
comme la viabilité
des finances et,
enfin, qui favorise
l'innovation.*

Introduction

À propos de Janssen

L'innovation au service de l'amélioration de la santé et du bien-être

Janssen est une filiale pharmaceutique du groupe Johnson & Johnson au Canada. Johnson & Johnson, au premier rang des entreprises de soins de santé dans le monde, fait figure d'expert en matière d'idées et d'innovation; ses activités sont centrées sur les interventions pharmaceutiques, les appareils et dispositifs médicaux ainsi que les produits grand public. Les employés de Janssen Canada s'attaquent à certaines des maladies les plus dévastatrices et aux défis médicaux les plus complexes de notre époque, dans cinq champs thérapeutiques :

- Maladies métaboliques et chroniques (diabète)
- Immunologie (maladie de Crohn, colite ulcéreuse, psoriasis)
- Maladies infectieuses et vaccins (VIH/sida, hépatite C)
- Neurosciences (schizophrénie, maladie d'Alzheimer)
- Oncologie (myélome, leucémie, cancer de la prostate)

Nos innovations servent dans l'ensemble du système de santé, tant en contexte clinique qu'à domicile. Nous avons pour principe d'allier recherche et science en mettant de l'avant des idées novatrices et en créant des produits à bon rapport coût-efficacité pour améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. C'est ainsi que nous souhaitons exposer notre point de vue à l'égard de la situation actuelle et des possibilités futures en matière d'innovation.

Au cours des 5 dernières années, Johnson & Johnson a investi quelque 11 % de ses recettes mondiales pour appuyer la recherche-développement. En 2013, 8 milliards de dollars ont été investis dans la mise au point de médicaments novateurs qui auront des répercussions positives pour les patients et la société. Au Québec, Janssen collabore de longue date avec le gouvernement du Québec et le milieu de la recherche en matière d'innovation et de sciences de la vie; elle participe de plus à des projets avec NÉOMED et le CQDM auxquels elle a récemment choisi d'apporter son appui financier.

Création de partenariats

La société Janssen s'est imposée comme chef de file canadien et mondial dans l'élaboration d'ententes d'inscription sur les listes de médicaments, pour faire en sorte que les patients visés par nos produits y aient le meilleur accès possible. Au Canada, nous avons conclu des ententes de partenariat dans toutes les provinces pour les produits utilisés dans le traitement de la schizophrénie, de l'infection au VIH/sida, du psoriasis, de la maladie d'Alzheimer et d'autres affections. À l'échelle mondiale, Janssen et Johnson & Johnson ont montré la voie grâce à divers types d'ententes avec les payeurs pour des médicaments anticancer et d'autres interventions thérapeutiques.

Collaboration avec le gouvernement

Projet de loi 28 : création d'ententes d'inscription

Janssen reconnaît que ce projet de loi concerne avant tout la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et, qu'en ce sens, il ne vise pas à entreprendre une réforme de l'assurance médicaments au Québec, mais plutôt, par les articles 172, 173 et 177 et 179, à permettre au gouvernement de réaliser des ententes avec les fabricants de médicaments dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de retour à l'équilibre budgétaire. De façon générale, Janssen appui l'ensemble des positions présentées dans le mémoire de notre association, Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D).

À l'heure actuelle, le Québec dispose de l'un des meilleurs organismes du monde pour l'évaluation exhaustive des médicaments; de fait, l'INESSS prend en temps voulu des décisions qui répondent aux besoins des Québécois et dans lesquelles professionnels et patients ont voix au chapitre. Nous estimons qu'il devrait rester la pierre angulaire du mécanisme d'évaluation des médicaments et des technologies qui découlerait du projet de loi 28. Ailleurs, nous avons eu recours à des ententes avec les fabricants pour régler des problèmes qui ressortent des recommandations de l'organisme d'évaluation des technologies de la santé – l'INESSS dans le cas qui nous occupe. Dans cet esprit, Janssen est d'avis que les médicaments ne devraient pas systématiquement faire l'objet d'ententes avec les fabricants. **Ces dernières devraient plutôt être réservées aux situations qui soulèvent des questions, du point de vue clinique ou économique.** A cet égard, Janssen accueille de façon favorable la décision du gouvernement du Québec d'instaurer un cadre de négociation pour des ententes d'inscription dans la mesure où le recours à ce processus soit réservé, *sur une base exceptionnelle, aux seuls cas où l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), dans ses recommandations, considère que des incertitudes cliniques ou économiques persistent dans l'évaluation du médicament* et qu'il soit applicable non seulement lorsqu'il s'agira d'inscrire de nouveaux médicaments, mais aussi lorsqu'il s'agira d'ajouter ou de modifier des critères de remboursement lorsqu'un médicament déjà inscrit se verrait octroyer de nouvelles indications.

Ententes d'inscription avec les fabricants

Le projet de loi 28 « permet au ministre de la Santé et des Services sociaux, avant l'inscription d'un médicament à la liste des médicaments dont le coût est garanti par le régime général d'assurance médicaments, de conclure une entente d'inscription avec le fabricant de ce médicament ».

Tout au long du processus, Janssen est résolue à collaborer avec le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un mécanisme qui **génère des résultats pour la province, accroît l'accès des patients aux médicaments et la certitude financière et, enfin, qui favorise encore plus l'innovation.**

À titre de chefs de file dans le domaine des soins de santé, nous serions heureux de prendre part à l'élaboration des lignes directrices et du cadre concernant les ententes avec les fabricants.

À cet égard, Janssen souhaite que la Commission des finances publiques considère les éléments suivants dans l'adoption du projet de loi 28 :

- Le recours à des ententes avec les fabricants de médicaments devrait avoir lieu de façon exceptionnelle et non systématique – lorsqu'un médicament soulève, lors de son évaluation par l'INESSS, une incertitude du point de vue clinique ou économique.
- Les ententes devraient servir à multiplier les options offertes aux médecins et aux patients.
- Les accords avec les fabricants de médicaments ne devraient pas être limités à des ententes sur le prix.
- Le gouvernement et les manufacturiers devraient avoir possibilité de conclure des ententes à valeur ajoutée.
 - Les ententes doivent permettre la reconnaissance de la valeur sociétale d'un médicament ainsi que de l'importance de l'innovation.
 - Les économies générées pourraient par exemple être utilisées pour encourager la recherche en sciences de la vie, stimuler l'intégration de nouveaux traitements dans le régime public d'assurance médicaments ou encore soutenir l'amélioration de la santé des Québécois.

Laisser le choix aux patients

Janssen est favorable à un mécanisme qui permettra aux entreprises et à l'État de négocier des conditions d'accès rapide et optimal à des technologies nouvelles et novatrices qui viseront à multiplier les options du patient et prendront en compte l'expérience du médecin. Janssen appuiera toute structure qui laisse **le choix aux patients et aux professionnels de la santé**.

Un mécanisme idéal favoriserait l'accès des patients à des traitements nouveaux et novateurs, tout en veillant à ce que le patient reçoive le bon médicament, à la bonne posologie, pour obtenir les meilleurs résultats possible.

Un tel objectif ne sera atteint que si le gouvernement du Québec, l'industrie pharmaceutique, les patients, les soignants, les médecins et les autres professionnels de la santé collaborent pour encourager l'innovation et assurer la viabilité du système de santé. En unissant nos forces, nous pouvons aspirer à l'excellence en matière de soins et à la meilleure gestion possible des ressources financières.

Voir au-delà du coût des médicaments

La conclusion d'ententes avec les fabricants devrait viser l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs, notamment l'efficacité, les économies, l'amélioration des résultats obtenus par les patients et la valeur globale pour le système de santé. Nous serions inconfortable à appuyer la mise en œuvre par le gouvernement d'une stratégie exclusivement centrée sur les coûts précis d'une intervention, car elle ne règle pas la question de la valeur et de la viabilité, au cœur des préoccupations de la plupart des provinces. Or, ce sont des facteurs plus globaux reconnus et évalués dans le cadre de l'examen approfondi des dossiers par l'INESSS.

Il est important de considérer les économies réalisées au-delà du prix du produit pour diverses raisons, et les exemples abondent. Citons celui de l'un de nos produits, RISPERDAL CONSTA[®], version à libération prolongée (injectable) d'un médicament (la rispéridone) qui sert à traiter la schizophrénie. La schizophrénie est une maladie dévastatrice associée à des problèmes d'observance du traitement. En éliminant la nécessité de prendre le médicament par voie orale chaque jour, nous avons non seulement abordé l'aspect de la commodité, mais également favorisé une meilleure observance, d'où une meilleure prise en charge de la maladie et une diminution des visites aux urgences et dans les établissements de santé mentale. Plus précisément, la recherche a montré que les patients se rendaient 6 fois moins souvent aux urgences et qu'ils passaient 32 jours de moins à l'hôpital s'ils étaient traités par des produits injectables à libération prolongée, comparativement à des antipsychotiques classiques à prise orale. Outre les bienfaits que ce produit procure au patient, aux soignants, et à la société en général, une étude de 2011 a révélé que l'abandon du traitement par voie orale au profit du traitement à libération prolongée peut permettre au système de santé d'économiser 17 000 \$ par patient, ce qui compense en partie le coût du médicament.

Accroître la productivité

Le faible pourcentage des dépenses totales en santé engagées pour des médicaments d'ordonnance brevetés montre bien l'extraordinaire rapport coût-efficacité de ces médicaments, compte tenu de leur rôle essentiel indéniable. Les médicaments, et plus particulièrement les médicaments novateurs, représentent l'option principale, voire unique, pour un large spectre de maladies. **Les sommes consacrées aux médicaments ont des effets positifs sur la santé et entraînent des réductions de coûts dans d'autres aspects du système de santé, notamment l'infrastructure, les hôpitaux, les temps d'attente et le personnel.**

En améliorant la santé et le bien-être des Québécois, les nouveaux médicaments et vaccins améliorent aussi la productivité. **Les gens, s'ils sont capables de travailler, contribuent aux recettes fiscales et vivent mieux.** Des maladies et troubles qui auparavant nécessitaient un séjour à l'hôpital, en entraînant des coûts considérables pour le système de santé et les contribuables, sont aujourd'hui traités en externe à l'aide de médicaments novateurs. L'industrie pharmaceutique axée sur la recherche a également créé de nouveaux médicaments pour des maladies qui naguère ne pouvaient être traitées.

Le milieu des sciences de la vie au Québec s'illustre dans le monde et, depuis toujours, le gouvernement québécois a fait preuve d'audace dans la promotion de l'innovation dans ce domaine : il donne son appui aux centres de recherche hospitaliers réputés à l'échelle de la province, participe à des partenariats stratégiques (CQDM, NÉOMED, etc.) et à la conférence internationale annuelle de la BIO. Chez Janssen et Johnson & Johnson, nous soutenons entièrement cette culture d'innovation et travaillons en étroite collaboration avec la collectivité locale, favorisant les échanges entre cette dernière et nos partenaires mondiaux en matière d'innovation.

Reconnaître l'importance et le rapport coût-efficacité favorable des médicaments novateurs

Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons que le nouveau mécanisme prenne en compte l'importance et le rapport coût-efficacité des produits pharmaceutiques novateurs. Nous souhaitons que le gouvernement garde à l'esprit que la qualité de vie des Québécois – notamment la possibilité de recevoir dans le confort de son domicile un traitement donné par le passé à l'hôpital – est directement liée aux politiques et aux dépenses qui procurent des solutions générales et à long terme dans les domaines de la santé, de la recherche-développement et de l'innovation.

Favoriser l'accès des patients aux médicaments

Accès à l'innovation

Janssen est fermement résolue à aider le gouvernement du Québec à en obtenir plus pour son argent grâce à l'innovation. Il faudra donc que nous travaillions de concert pour veiller à ce que **les patients aient un accès équitable et rapide à des traitements novateurs et efficaces qui améliorent la santé.**

Divers facteurs – notamment le vieillissement de la population et l'accroissement considérable des maladies chroniques au Canada – montrent que les médicaments novateurs continueront à jouer un rôle central dans l'amélioration de la santé et dans l'allègement du fardeau que la situation représente pour le système de santé du Québec et les services aux patients.

Bienfaits pour la société

Les médicaments jouent un rôle déterminant dans l'obtention de résultats optimaux pour les patients. Ils ont transformé le traitement de certaines maladies, notamment l'infection au VIH/sida, l'hépatite C, le cancer, les maladies infectieuses, l'arthrite, etc. Toutes ces transformations ont certes fait progresser le système de santé, mais également la société.

Lorsqu'une maladie devient plus facile à prendre en charge, le patient en bénéficie, le système de santé en tire des avantages immédiats, et l'entourage du patient s'en ressent (compagnons de classe, collègues, famille et aidant-naturel, etc.). En conséquence, nous recommandons plus particulièrement que soit reconnue **l'importance du concept de valeur sociétale rattachée aux médicaments nouveaux et novateurs, comme le fait l'INESSS actuellement.**

Un meilleur accès aux médicaments novateurs est susceptible d'offrir des avantages importants aux systèmes de santé provinciaux et aux patients : **hausse de productivité, diminution des hospitalisations, diminution du fardeau de la maladie (VIH, hépatite, cancer, arthrite, maladie de Crohn, diabète).**

Favoriser l'innovation

Équilibrer innovation et budget

La première étape de l'appui à l'innovation pour demain est de **veiller à ce que tant l'innovation que les avantages pour le système de santé et la société soient pris en compte dans l'évaluation des technologies de la santé, l'établissement des prix et les modèles de remboursement**. Deuxième étape : **trouver d'autres façons de faire en sorte que les budgets réservés aux hôpitaux et aux soins primaires soient mieux exploités grâce à l'utilisation de produits novateurs**.

Les progrès réalisés dans le domaine des médicaments novateurs ont permis d'éradiquer ou, du moins, d'améliorer considérablement le pronostic de nombreuses maladies. Par exemple, le pronostic de plusieurs types de cancer et de maladies chroniques s'améliore sans cesse, puisque de plus en plus d'applications de la recherche, de médicaments et d'agents biologiques sont lancés sur le marché.

De la même façon, si l'infection au VIH a naguère été synonyme de condamnation, elle est maintenant vue comme une maladie qui peut être prise en charge à long terme. Les progrès qu'ont connus les antirétroviraux novateurs au cours des 20 dernières années concordent fortement avec l'augmentation du taux de survie. La multiplication des options thérapeutiques, le recours croissant à de nouveaux médicaments, la prolongation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population en général ont amené d'aucuns à voir les budgets publics consacrés aux médicaments d'une perspective étroite de réduction de coûts. Nous comprenons certes que le gouvernement se doit de gérer ses dépenses en matière de médicaments, mais nous réitérons **l'importance de prendre en compte la valeur sociétale et l'aspect d'innovation d'un médicament nouveau pour que l'appréciation faite soit globale**.

Le mécanisme adopté doit être tel que chaque négociation procure de la valeur en répondant aux besoins des patients et du système de santé du Québec. Voilà pourquoi il **ne doit pas être centré exclusivement sur le prix, mais également prendre en compte le soutien et l'innovation**. Il est primordial que l'industrie biopharmaceutique et le gouvernement unissent

leurs efforts pour **optimiser l'utilisation des médicaments et assurer la prestation de soins optimaux aux patients ainsi que la viabilité du système de santé.**

Conclusion

Janssen, fière membre de l'industrie pharmaceutique canadienne, souhaite offrir sa pleine collaboration pour la recherche d'une solution aux problèmes auxquels le système de santé devra faire face. Nous sommes d'avis que le projet de loi 28 représente une occasion en or d'améliorer l'accès des patients aux médicaments. Toutefois, les ententes dont il est question devraient être l'exception plutôt que la règle et ne devraient être autorisées que dans les cas où l'INESSS met en évidence une incertitude quant au prix ou à la valeur clinique d'un nouveau médicament. Les ententes ne devraient pas être fondées uniquement sur le prix d'un médicament, mais devraient prendre en compte la bonification que représente la valeur sociétale d'un médicament et l'importance de l'innovation.

Au cours de la période de transition, nous souhaiterions être informés des orientations établies pour les entreprises pharmaceutiques ainsi que du calendrier de mise en œuvre. Janssen réitère son intention et sa volonté ferme de continuer à offrir son soutien au gouvernement du Québec durant cette importante période de changement et assure de sa pleine collaboration à cet égard. Parce que nous sommes fiers de jouer un rôle dans l'industrie de la vie au Québec, et parce que nous croyons que les Québécois méritent ce qu'il y a de mieux pour leur santé.